

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire			
Avis du CSRPN plénier du 07/11/2024			
Le nombre de membres (présents et mandats) est de 22 Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.			
Avis avec rapporteurs	Plan de gestion préalable à la création de la Réserve Naturelle Régionale des Marais du Bout de Sac Dossier de classement – partie programme d’actions	Bénéficiaires : LPO Vendée	Avis : Favorable sous conditions

Contexte

Le présent avis concerne la partie 2, partie gestion de la Réserve, du plan de gestion préalable à la création de la Réserve Naturelle Régionale des Marais du Bout de Sac. Il fait suite à l’avis émis par le CSRPN de la région Pays de la Loire lors de la réunion du 07/09/2023 concernant la partie 1 du plan de gestion, partie diagnostic.

Pour rappel :

Le dossier est porté conjointement par la LPO Vendée et le Conservatoire du Littoral, chaque organisme étant propriétaire et gestionnaire d’une partie du site.

Le projet de RNR est situé dans la partie nord du marais breton (marais de Bouin) sur la commune de Beauvoir-sur-mer en Vendée.

Une première demande de classement en RNR a été faite auprès de la Région Pays de la Loire par les deux propriétaires en 2011. Un premier plan de gestion a été présenté en CSRPN en décembre 2011 concluant à une modification du périmètre : le périmètre proposé était constitué de deux blocs de parcelles séparés, le CSRPN a demandé à ne pas intégrer les parcelles du bloc nord-ouest (les Abbayes). Un second passage en CSRPN a eu lieu en hiver 2012, permettant d’obtenir une validation de la labellisation du site en RNR.

Finalement, malgré cette validation, le projet a été abandonné pour être relancé en juillet 2022 dans le cadre de la SNAP ainsi que du fait d’une volonté locale forte (délibération du conseil municipal en faveur de la RNR le 22 mai 2022 et riverains fortement impliqués).

Dans cette nouvelle demande, le périmètre présenté reprend celui initialement proposé en 2 blocs distincts de parcelles, distants d’environ 750 mètres et situés de part et d’autre d’une route départementale : l’un de 151 ha au sud du bourg de Beauvoir, et le second d’environ 35 ha au sud-ouest. Il est précisé également que l’espace compris entre les deux blocs est inclus dans le périmètre d’acquisition du Conservatoire du littoral, formant un ensemble d’une surface totale de 500 ha.

Le 23 juin 2023, un pré-comité consultatif a validé le diagnostic et les enjeux du projet. Le nom de la future réserve n’ayant pas été défini, il a été décidé lors de cette réunion de la nommer provisoirement « RNR des Marais du Bout de Sac », un nom plus représentatif sera choisi ultérieurement.

La totalité des 186 ha proposés en RNR est propriété de la LPO (LPO France pour 84 ha et LPO Vendée pour 4 ha) et du Conservatoire du littoral (98 ha). Toutes les parcelles sont louées à des agriculteurs, gérées pour la plupart par des éleveurs locaux (bovins, équins) par le biais de baux ruraux ou de conventions à clauses environnementales avec l’objectif de favoriser la biodiversité des marais et plus particulièrement les cortèges avifaunistiques caractéristiques des marais atlantiques.

Le projet est affiché comme « une étude d’opportunité pour la création d’une RNR ».

La partie diagnostic du plan de gestion avait reçu un avis favorable avec toutefois des demandes de compléments relatifs plus particulièrement à la caractérisation des habitats et à la définition des enjeux du site et des facteurs d’influence.

Forme du document

De manière générale, le document respecte dans les grandes lignes la trame d’élaboration des plans de gestion énoncée dans le guide d’élaboration des plans de gestion des espaces naturels (CT88, OFB 2021).

Synthèse du diagnostic et des enjeux :

Le document débute par une synthèse des éléments de diagnostic. Il décrit succinctement les habitats et espèces à enjeu. Dans la continuité du descriptif des espèces floristiques, il aurait été intéressant d’avoir une description des espèces à enjeu concernant la faune, avec leurs statuts associés, plutôt qu’un simple tableau comptable.

Un effort important a été réalisé pour détailler davantage les facteurs d'influence sur les éléments du patrimoine naturel. De même, les enjeux du site ont été retravaillés par regroupement des habitats et espèces à enjeu suivant des conditions écologiques similaires influençant leur conservation sur site. Les enjeux suivants ont été définis :

- Un site représentatif des zones d'interface entre le marais salé et le marais doux ;
- Une grande surface de prairies atlantiques inondables, avec un cortège de flore et de faune typiques de ces milieux ;
- Un réseau diversifié de milieux aquatiques ;
- Des paysages de marais rares et un patrimoine naturel d'exception en France.

Ainsi que deux facteurs clés de réussite :

- Amélioration des connaissances
- Gestion administrative et financière de la réserve

Une carte regroupant les enjeux de conservation du site aurait été utile pour permettre de localiser les zones à enjeux.

Définition des objectifs et fiches-actions :

6 objectifs à long terme ont été définis :

- OLT 1 - maintenir et améliorer la mosaïque d'habitats doux et salés, favoriser le bon état de conservation des espèces typiques de ces secteurs de transition saumâtres ;
- OLT 2 - maintenir et améliorer les prairies atlantiques, notamment les zones hygrophiles, favoriser le bon état de conservation des espèces inféodées à ces prairies ;
- OLT 3 - maintenir et améliorer les habitats aquatiques doux à salés, assurer la fonctionnalité écologique du réseau pour les espèces aquatiques et amphibiens ;
- OLT 4 – Conserver le paysage typique des marais saumâtres atlantiques, asseoir la cohérence biologique et géographique de la réserve, développer le rôle de la RNR comme site pédagogique et démonstratif de la richesse floristique et faunistique de ces zones de marais ;
- OLT 5 - Améliorer les connaissances sur les habitats, les espèces, leur état de conservation et sur le fonctionnement hydraulique du site ;
- OLT 6 - Assurer un fonctionnement optimal et durable de la Réserve.

28 actions sont prévues pour atteindre les objectifs à long terme fixés, et leurs objectifs opérationnels associés. Il s'agit majoritairement d'opérations visant l'accompagnement des pratiques agricoles mises en place sur les milieux prairiaux, ce qui paraît pertinent compte tenu des enjeux relevés sur le site et de la forte corrélation de l'ajustement des pratiques agricoles avec le maintien des milieux prairiaux subhalophiles et inondables en bon état de conservation. Une part importante des actions vise l'amélioration des connaissances que ce soit par le biais d'inventaires et suivis naturalistes ou par des analyses du fonctionnement des écosystèmes (étude hydraulique notamment). Comme évoqué dans l'avis relatif au diagnostic, ces études complémentaires semblent incontournables pour pallier aux manques de connaissances sur certains taxons, sur l'état de conservation des habitats et des populations, et pour définir concrètement les zones d'intervention.

Les fiches-actions ne sont pas accompagnées de cartes permettant de localiser les opérations. Même si l'absence de cartes peut s'expliquer en partie par le manque de données qui sera comblé dans le délai du plan de gestion par le biais de l'OLT 5, une carte de synthèse des opérations permettant, même partiellement, d'identifier les zones d'intervention aurait pu être produite sur la base des opérations dont la localisation est déjà clairement définie (restauration de mares, création de scirpales, remplacement ouvrages hydrauliques...).

Pour conclure sur la forme du document, il est difficile de faire le lien entre les fiches-actions et les enjeux/objectifs auxquels elles se rattachent, les opérations ayant été déclinées sans un ordre précis.

Opérations de gestion

Dans l'ensemble, les opérations prévues semblent pertinentes et en mesure d'atteindre les objectifs fixés par le plan de gestion. Nous apportons toutefois quelques remarques et interrogations sur les fiches-actions suivantes :

- Fiche SP1/EI1 « Suivi et évaluation de la gestion agropastorale ». Un descriptif technique des pratiques agropastorales envisagées, en lien avec les enjeux de conservation ciblés, aurait été utile afin de juger de l'efficacité des actions envisagées sur le maintien des milieux et des espèces à enjeu (limitation du chargement, type de pâturage envisagé sur les baisses...).
- Fiche CS1 « inventaires et suivis floristiques et faunistiques » : cette fiche gagnerait en clarté et précision en dissociant ce qui relève des inventaires complémentaires, et des opérations de suivi. Cela faciliterait par ailleurs le suivi des indicateurs et métriques pour l'évaluation de l'action qui est présenté au sein du tableau 25. Ce qui est présenté pour la flore est à repréciser. En effet, Les éléments de protocole présentés semblent plutôt relever d'opérations de suivi des communautés végétales (« carrés échantillon ») alors qu'il semble

bien que l'enjeu soit d'actualiser les inventaires qui sont anciens et déficitaires sur certains secteurs de la RNR. Il faut repréciser aussi les groupes de flore qui sont prioritairement visés semble-t-il trachéophytes et charophytes. L'inventaire en échantillonnant les différents habitats peut être retenu mais sans doute à réserver aux habitats les plus étendus, sinon viser plutôt un parcours exhaustif pour les habitats de moindre étendue. Retour sur les stations de flore remarquable de l'inventaire de 2011. Inventaire systématique de la flore des "baisses" ? Dans un premier temps il semble qu'il faille se fixer un objectif inventoriel qui permettra de mieux définir les suivis à réaliser par la suite. Le suivi des communautés végétales pourrait sans doute être intégré à l'actualisation de la carto habitats ? Et mettre en place plutôt des suivis stationnels pour les espèces à enjeux (remarquable/EEE). Et enfin, n'y a-t-il pas moyen de valoriser les données floristiques des relevés phytosociologiques qui ont été réalisés lors de la cartographie des habitats de 2021 par le BE TBM ? De plus dans la répartition du temps de travail ces compléments d'inventaire ne semblent pas avoir clairement identifiés sur la durée du plan. A retravailler donc pour ce volet.

- Fiche IP2 : « Surveiller l'apparition ou l'évolution des espèces exotiques envahissantes et programmer des interventions si nécessaire ». Une intervention sur les zones d'implantation de *Baccharis*, jugées très localisées, n'aurait-elle pas été judicieuse afin de se prémunir d'une extension des zones colonisées depuis des foyers de présence propres à la Réserve encore maitrisables.
- Fiche IP3 : « Restaurer et maintenir des rouchères pour l'accueil du Leste à grands stigmas ». Il n'est pas fait mention d'un suivi de la salinité et des niveaux d'eau alors qu'il s'agit des deux facteurs principaux influençant la présence du Leste à grands stigmas. La mise en place d'un tel suivi semble primordiale au moins sur la station de population existante. La transplantation de *Scirpe* sur les sites semblant favorables est-elle pertinente ? Si l'espèce n'est pas présente, ne serait-ce pas plutôt du fait de conditions inadéquates propres au milieu telles qu'un taux de salinité trop élevé ou des niveaux d'eau trop hauts. Dans ce cas, une modification des conditions écologiques des milieux devrait être plus efficace pour l'implantation spontanée de l'espèce-cible. S'agissant du projet de transplantation du *Scirpe* maritime, il est question d'une technique par bouturage. Cette technique a-t-elle déjà été testée avec succès ? Retours d'expérience ?
- Fiche IP4 : Il semblerait important de programmer au sein de cette action des inventaires préalables aux travaux identifiés sur certaines mares pour les ajuster au mieux en fonction des enjeux existants ou potentiels. Une veille serait notamment à avoir sur les mares abreuvoirs, certaines pouvant potentiellement héberger des plantes remarquables telles que *Crypsis aculeata* ou *Crypsis scheenoides* (caractéristiques de pelouses annuelles amphibies des sols inondables, eutrophes à mésotrophes, richement minéralisés et parfois oligohalins de l'*Heleochoilon schoenoidis*, HIC 1310), le second est connu du marais breton au Perrier.

Conclusion

Un gros travail de reprise du diagnostic a été réalisé par la LPO85 suite aux remarques des membres du CSRPN. La redéfinition des enjeux et des facteurs d'influence a permis d'aboutir à un plan de gestion cohérent.

Malgré des lacunes identifiées principalement sur la forme, absence de cartes de localisation des opérations envisagées et présentation des fiches-actions, le programme d'actions semble en mesure de répondre aux objectifs du plan de gestion.

Il est toutefois nécessaire de retravailler la fiche-action CS1 en distinguant deux fiches différentes, une pour les opérations d'inventaires complémentaires, et une autre concernant les suivis pour mesurer les indicateurs. Les méthodes d'inventaires de la flore doivent être de plus retravaillées.

La fiche-action IP3 doit également être retravaillée quant aux indicateurs de suivi mis en place pour évaluer l'évolution des conditions écologiques propres au maintien de la population de Leste à grands stigmas.

En résumé, moyennant la prise en compte des remarques et demandes de compléments, un avis positif est émis sur le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Bout de Sac.

Le 26/11/2024

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

